



Contrôle paritaire des chantiers genevois :

Le respect des CCT comme objectif

Explication sur les modifications de la loi sur les PPE :

La victoire des primoaccédants

Votations fédérale et cantonales du 18 mai 2014 :

Salaire minimum : NON

Stop aux hausses des tarifs TPG : NON

Financement de P+R en France : OUI

Editorial



Luc PERRET
Président FMB

Le 26 juin prochain, après 13 ans de présidence de la FMB, je remettrai mon mandat.

Durant ces années, grâce au soutien de mes collègues Vice-Présidents, des membres du Comité de la FMB et des Comités des associations affiliées à la FMB qui se sont succédés, la FMB a gagné en représentativité, en crédibilité, en reconnaissance.

18 associations lui sont affiliées, soit plus de 1'400 entreprises et artisans, 12'000 travailleurs et un millier d'apprentis. Notre secteur, premier formateur du canton, bénéficie d'une réelle durabilité avec des effectifs très stables (+17.5% en 13 ans, soit à peine plus de 1% de croissance, pour répondre aux besoins de la population genevoise).

Ce souci de formation et de durabilité est d'ailleurs à l'origine du Pont Rouge centre de formation, symbole fort de métiers qui s'engagent, qui s'unissent, qui se responsabilisent.



Mais nos métiers sont aussi ceux de paradoxes avec notamment des volumes très importants, des carnets de commandes fournis, mais une pression excessive sur les prix.

Le marché est dominé par la demande. L'offre paraît trop importante et trop atomisée. De surcroît, notre canton exerce un fort attrait sur les entreprises extérieures. Les cas de sous-traitance non maîtrisée, de travail au noir, de concurrence déloyale se multiplient, notamment sur les marchés publics.

En acceptant de baisser sans cesse leur prix, les entreprises sont responsables de cette situation. Mais en imposant souvent des conditions d'exécution difficiles, des délais très serrés, des contraintes financières trop strictes, les maîtres d'ouvrages, les mandataires et les entreprises générales sont aussi fautifs. Il faut mettre un terme à cette spirale infernale.

Notre Fédération est un interlocuteur incontournable en matière d'aménagement, de mobilité, de construction, de formation. Je forme le souhait qu'elle poursuive sur cette voie et porte haut les couleurs du bâtiment genevois qui doit demeurer une composante essentielle et dynamique de notre économie!

Contrôle paritaire des chantiers genevois : le respect des CCT comme objectif

Pour la défense des travailleurs et des entreprises citoyennes, les partenaires sociaux de la construction ont mis en place un dispositif moderne, adapté et performant de lutte contre le dumping et la concurrence déloyale.



Les Conventions collectives de travail (CCT) assurent des conditions de travail modernes et attrayantes dans l'ensemble de l'industrie genevoise de la construction depuis de nombreuses années.

Comme leur champ d'application est étendu par décision de la Confédération, elles s'appliquent à tous les travaux, à l'ensemble des entreprises et des travailleurs.

Mais le dispositif est surtout intéressant en ce qu'il prévoit également des contrôles, une procédure d'instruction et des sanctions pour les contrevenants.

Concrètement, plus d'une dizaine d'inspecteurs paritaires passent au crible les chantiers du canton et vérifient le respect des CCT. En cas d'infraction supposée, un rapport circonstancié et documenté est établi à destination de la Commission paritaire compétente (en fonction du type de travaux). Il appartient alors à cette dernière d'instruire le cas, de l'objectiver, de prononcer les sanctions éventuelles qu'il appelle et de transmettre cas échéant le dossier aux instances et organes étatiques également concernés. A noter dans ce contexte que les partenaires sociaux bénéficient aussi de délégations de compétences de contrôles de la part de l'Etat en matière de travail au noir (LTN) et de travailleurs détachés (LDét).

Les contrôles se font de manière ciblée ou plus aléatoire, voire sur dénonciation.

Depuis 1989, le système genevois a fait ses preuves et il a été repris dans plusieurs cantons, parfois sous des formes légèrement différentes. En 2013, plus de la moitié des 12'000 travailleurs que compte l'industrie genevoise de la construction ont été contrôlés au moins une fois lors de plus de 3'000 contrôles qui ont débouché sur plus de 1'000 rapports d'infractions supposées.

Du côté des maîtres d'ouvrages et de leurs mandataires, l'on commence à s'intéresser de plus près aux conditions de travail sur les chantiers et à ces contrôles. Ainsi, tant pour le chantier du CEVA que pour ceux de la ville de Genève, des conventions particulières ont été conclues qui permettront de valoriser et optimiser ce travail paritaire. C'est une prise de conscience salutaire autant que justifiée, tant tous les acteurs de l'acte de construire ont un rôle à jouer dans ce cadre. C'est surtout une prise en compte plus équitable de la responsabilité solidaire nouvellement entrée en vigueur.

Gros œuvre, Second œuvre et Parcs & jardins :

Bureau de contrôle des chantiers

Avenue d'Aire 40, 1203 Genève
Tél. 022/715.08.88
vittori@burcontrole.ch

Métallurgie du bâtiment :

Chemin de Surinam 7, 1203 Genève
Tél. 022/345.01.26
controledeschantiers-metallurgie@bluewin.ch

Explications sur les modifications de la loi sur les PPE

Le 14 mars 2014, le Grand Conseil a voté une modification fondamentale de la loi sur les PPE (LGZD) en zone de développement : en deux mots c'est la victoire des primoaccédants !



©copyright-Gérald VIOSSAT-2012

Le primoaccédant est celui qui n'est pas encore propriétaire à Genève. Chaque année, on construit environ 300 logements en zone de développement. Ce sont des PPE à prix contrôlés par l'Etat.

Deux exemples : on peut y trouver un appartement de cinq pièces (100 m²) pour CHF 750'000.- ou un deux pièces genevois (50 m²) pour CHF 400'000.-, chaque fois avec une place de parc. Ce ne sont pas des montants négligeables mais ces chiffres rendent accessible la propriété à la classe moyenne, ce qui reste un mandat constitutionnel et un objectif noble pour notre communauté. La propriété privée de son logement demeure un objectif prioritaire de beaucoup de nos concitoyens.

Les logements en zone de développement seront donc désormais réservés aux primoaccédants. Combien sont-elles ces personnes qui veulent accéder à la propriété et ne possèdent encore rien à Genève ? 5'000, 10'000, 15'000 ? Difficile à dire. Nombreux, c'est sûr, qui peuvent se réjouir de cette révolution législative. D'autant que le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers va tout faire pour améliorer la transparence, en rendant publiques toutes les opérations avec les prix au m² acceptées par l'Etat. Les promoteurs doivent aussi s'engager à favoriser cette transparence en exposant leurs critères de sélection vu que, pour chaque opération, il y aura plus de demandes que d'appartements disponibles. Exemples de critères de sélection : favoriser ceux qui s'inscrivent en premier, définir des taux d'occupation (nombre de personnes par logement), ou encore privilégier les habitants de la commune.

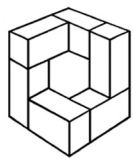
L'essentiel étant que la règle soit claire et respectée. L'Etat et les partenaires privés ont intérêt à ce que ce nouveau départ soit couronné de succès. Succès qui se mesurera aux genevoises et genevois qui pourront enfin devenir propriétaires de leur logement.

Benoît GENECAND

Associations de la construction de la Suisse romande



constructiongenève



FRM
Fédération suisse romande
des entreprises de menuiserie,
ébénisterie et charpenterie



Renforcer la coordination pour gagner en visibilité, en crédibilité, en représentativité.

Le secteur de la construction a toujours été très bien organisé et structuré, notamment par des associations de branches fortes, présentes tant au niveau national que régional et cantonal.

Au niveau faîtière, constructionsuisse regroupe environ 70 associations professionnelles et techniques de l'industrie suisse de la construction. Un Comité dirige cet organisme faîtière et comprend au moins un représentant de la Suisse romande (actuellement deux), de façon à assurer une meilleure représentativité.

Les associations de la construction de la Suisse romande se réunissent régulièrement pour assurer le lien avec constructionsuisse et leur(s) représentant(s) au sein son Comité.

Cela étant, à plusieurs reprises ces dernières années, il est apparu que les spécificités romandes n'étaient pas assez mises en exergue, ni défendues, ni prises en compte au niveau national. En effet, il ne suffit pas ou plus d'exprimer un point de vue, encore faut-il le documenter, lui donner une assise suffisante et l'adresser aux bons destinataires. C'est sans doute un peu de tout cela qui manque à nos associations romandes.

Dans ces circonstances, après des votations populaires très douloureuses pour certains (initiative WEBER sur les résidences secondaires, loi fédérale sur l'aménagement du territoire), il est apparu nécessaire de renforcer le poids des associations de la construction de Suisse romande et

de donner une assise plus formelle à des rencontres qui étaient souvent informatives plus que proactives, voire décisionnelles.

Actuellement, les associations de la construction de Suisse romande comprennent :

- La Fédération romande de métiers du bâtiment (FRMB) ;
- La Fédération suisse romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie (FRM) ;
- La Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres (FRMPP) ;
- La Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) ;
- La Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) ;
- constructionvalais ;
- constructiongenève ;
- constructionvaud ;
- constructionfribourg ;
- constructionneuchâtel.



Conférence cantonale de la construction



Kantonale Bauwirtschaftskonferenz

entrepreneurs!
fédération vaudoise



Ensemble, elles ont mené une véritable réflexion de fond qui a débouché sur la mise en place d'une organisation plus rigoureuse au service d'une collaboration accrue. Ceci s'inscrit dans une volonté de développer une stratégie mieux élaborée sur les différents dossiers qui concernent l'industrie de la construction.

Cela signifie concrètement de renforcer la coordination et la concertation entre associations romandes, notamment en amont du traitement politique des dossiers (procédures de consultation, lobbying, etc.), pour gagner en efficacité et en visibilité.

Il s'agit également d'identifier les thématiques de façon proactive, de développer les bons relais pour avoir l'information le plus en amont possible et le temps de se forger une opinion, ce qui passe par le développement d'un lobbying concerté au niveau fédéral et, dans les cantons, auprès des élus fédéraux.

Ces objectifs se concrétiseront par une amélioration de la communication pour devenir une voix crédible du monde économique qui relaie les préoccupations des PME et artisans de la construction sur des dossiers qui souvent ont un impact beaucoup plus large que ce seul secteur.

Il n'y a aucune velléité d'agir en marge de constructionsuisse ou de l'USAM, mais bien plutôt de travailler de concert pour identifier les dossiers importants, obtenir les informations nécessaires, faire passer les messages des associations romandes à cet échelon, en identifiant clairement les

compétences (répartition des tâches). Cela passe aussi par un renforcement de la présence romande à l'échelon national.

Dorénavant, la fréquence des rencontres des Associations romandes sera plus élevée et une participation d'un représentant de l'USAM a été décidée, qui - à côté de constructionsuisse - accentue le poids du secteur à Berne, renforce les possibilités d'interventions politiques, apporte une assise plus importante et contribue à des actions plus ciblées, mieux organisées et plus percutantes. L'anticipation est également meilleure, qui limite les pures réactions toujours trop tardives.

Parmi les dossiers prioritaires déjà identifiés figurent les marchés publics et la politique de la concurrence; les investissements en matière de mobilité; l'aménagement du territoire; la politique migratoire; le droit du travail (conditions salariales impératives, CCT, etc.); le contrôle et la maîtrise du marché du travail (travail au noir, responsabilité solidaire, badges, etc.); les conditions cadres de l'acte de construire; le partenariat social.

Le champ couvert est extrêmement vaste mais l'industrie de la construction est concernée par énormément de thématiques. Surtout, si des divergences peuvent naturellement surgir entre associations romandes, au vu de la très grande hétérogénéité socio-économique, géographique, normative et politique de nos cantons, l'essentiel sera de ne pas agir en ordre dispersé et, dans la mesure du possible, de parler d'une seule voix.

Votation fédérale

Votation du 18 mai 2014 : danger pour les conditions cadres !



L'initiative fédérale pour la protection de salaires équitables (initiative sur les salaires minimums) propose une étatisation malvenue qui ne tient pas compte des réalités économiques et des différences entre cantons.

Les métiers du bâtiment ont une très longue tradition de partenariat social qui leur permet d'être régis par des Conventions collectives de travail (CCT) négociées entre associations patronales et syndicats, sans intervention étatique, tenant largement compte des réalités économiques, de la conjoncture, de la spécificité des travaux concernés et des situations particulières des cantons et régions.

Cela a certes permis des conditions de travail modernes et des salaires à la pointe du secteur secondaire. C'est surtout la garantie de revendications, de concessions et d'accords sur des bases tangibles, permettant à chacun de trouver son compte et au secteur de bénéficier d'une sécurité lui assurant sa pérennité.

Avec l'initiative sur le salaire minimum (dont le principe avait été refusé nettement à Genève en 2011), rien de tout cela.

L'on part d'un calcul très abstrait pour déterminer un taux horaire et l'appliquer sans discernement dans toutes les branches, dans tout le pays.

C'est ainsi que les syndicats proposent CHF 4'000.- pour 42 heures hebdomadaires de travail.

Si certains secteurs comme la construction ne seront guère touchés, encore que l'on puisse craindre que ce seuil devienne une référence qui supplante les CCT proposant des montants plus élevés, il n'en est évidemment pas de même de l'agriculture, de la vente, de la restauration, du nettoyage... Et que penser d'un salaire minimum identique à Genève, Delémont, Zürich, Nidwald ou Coire ?

Surtout, mal à l'aise avec une proposition outrancière, lorsque l'on sait que les pays qui connaissent un salaire minimum l'ont fixé à un niveau très largement inférieur, la gauche ne cesse de nous répéter qu'un salaire décent doit permettre de vivre sans aide étatique, mais curieusement elle ne propose jamais en contrepartie de cette initiative de baisser ou supprimer certaines de ces aides. Le raisonnement est clairement biaisé.

Pour ces raisons, le Comité de la FMB vous recommande de voter NON.

Votations cantonales

Initiative cantonale 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois ».

Cette initiative vise à ancrer dans la loi les tarifs des TPG et à soumettre leur modification à l'approbation du Grand Conseil.

Il s'agit d'une nouveauté totalement insolite sur le plan normatif alors que, jusqu'ici, ces tarifs étaient logiquement du ressort du Conseil d'administration des TPG, cas échéant soumis à approbation du Conseil d'Etat. Surtout, cette initiative va gravement pénaliser les jeunes en supprimant certains avantages dont ils bénéficient. De surcroît, la communauté tarifaire genevoise UNIRESO sera supprimée.

Notre canton a des besoins croissants en terme de mobilité, auxquels il incombe de répondre avec des transports publics performants, aux tarifs attractifs, établis sur une base moderne de réalité des coûts, permettant une plus grande simplicité pour les utilisateurs.

Cette initiative va à fin contraire et nuira à l'attractivité des TPG.

Le Comité de la FMB vous recommande de voter NON.



Loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier.

La région franco-valdo-genevoise est en plein essor.

Cela se traduit par une mobilité de plus en plus importante de ses habitants, travailleurs, entreprises et visiteurs. Pour y répondre, le développement des transports publics, avec notamment la construction du CEVA, est une nécessité.

Mais sans propositions crédibles pour tous ceux à qui l'on va demander de renoncer à venir en ville en voiture, il n'y aura aucun report modal et le trafic continuera de croître, avec ses conséquences en termes de bouchons, pollution, bruit, stress, etc.

Dans ce contexte, il paraît frappé du sceau du bon sens que de proposer la construction de parkings d'échanges suffisamment éloignés du centre, proches des infrastructures de transports publics et attractifs pour les usagers potentiels.

L'expérience consistant à investir de façon conjointe des deux côtés de la frontière pour construire ces fameux P+R en région frontalière mérite d'autant plus d'être tentée que Genève à sans doute plus à gagner dans ce projet que la France voisine.

Cela a en tout cas le mérite de démontrer la responsabilité que les genevoises et les genevois assument quand il s'agit d'aménager la région.

Le Comité de la FMB vous recommande de voter OUI.

Fondation cantonale pour la formation professionnelle et continue (FFPC)

FFPC Un soutien d'avant-garde pour la formation professionnelle duale et la formation continue.



Depuis plus de cinq ans, la Suisse est citée par tous pour sa prospérité et son taux de chômage des jeunes le plus faible au monde. Notre secret : le système de formation professionnelle duale qui assure aux jeunes un diplôme et 3 ou 4 ans d'expérience dans le monde du travail.

En 1988 déjà, le canton de Genève a fait acte de pionnier pour le soutien de toute la filière professionnelle (apprentissage et formation continue des adultes) en créant la fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC). Dotée de ressources annuelles d'environ CHF 14 millions, la FFPC prend en charge aussi bien les frais externes de formation des apprentis duaux que des cours de formation continue des adultes leur permettant d'obtenir un CFC ou une AFP (Validations d'acquis de l'expérience VAE).

Ces mesures de formation permettent à l'économie de disposer rapidement d'employés qualifiés indispensables à sa croissance.

Rappelons que la FFPC, devenue une fondation de droit public indépendante de l'Etat depuis 2009, est dirigée par un Conseil de Fondation tripartite composé de représentants patronaux, syndicaux et étatiques. Ses ressources proviennent d'une contribution obligatoire patronale de toutes les entreprises genevoises, y compris les collectivités publiques, complétée par une subvention de l'Etat. Les contributions des employeurs sont perçues via les caisses d'allocations familiales, facilitant considérablement la perception.

Pour 2014, la FFPC met l'accent sur les nouvelles technologies. Toutes les demandes seront désormais disponibles en ligne progressivement durant l'année. «Notre principal objectif est d'être accessible au public via Internet et de pouvoir répondre rapidement et en toute transparence aux demandes des utilisateurs» rappelle Sabrina COHEN DUMANI récemment engagée par le Conseil de fondation en qualité de directrice.



Sabrina COHEN DUMANI
Directrice de la FFPC

INFOS : www.ffpc.ch, rampe du Pont-Rouge 4, 1213 Petit-Lancy, tél: 022 339 90 19, info@ffpc.ch

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial: Pierre-Yves Tapponnier • E-mail: redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique: Agence Hémisphère • Impression et diffusion: Imprimerie Genevoise SA.